Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-200070266-20261012-DB_24_2026-DE

Ref. 201 524 Belger-Levrault (1309)

Bien vivre chez vous
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CIAS SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
Conseil d'administration du 12 octobre 2026

L'an 2026, le 12 octobre à 12 heures 15, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en séance non publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

La secrétaire de séance est Violaine CATHELIER.

MEMBRES PRESENTS

Pour le premier collège : Catherine LEMAITRE, Fanny YOUNSI, Marie-Hélène REIGNIER, Violaine CATHELIER, Loïc BARBOT, Stéphane OLLIVIER et Isabelle LE GALL
Pour le deuxième collège : Marie-Claire THERIN, Yann AUFFRET, Céline PESTEL, Jeanine HAMON, Isidore MOISAN, Annick KERVOEL et Jean-Marc GRABOWSKI.

MEMBRES EXCUSES : Stéphane BRIEND et Emma POEDRAS

Étaient également présents : Nolwenn PHILIPPOT (directrice), Nicolas LE COQ (directeur-adjoint), Florent LAMANDE (responsable des finances), Pauline CADIOU (assistante de direction), Lénaick FOURNET, (responsable de l'antenne centre), Séverine LE COQ (responsable de l'antenne littoral), Mary HAMON (responsable de l'antenne sud) et Christophe BOSCHER (directeur général adjoint de SBAA)

Nombre d'administrateurs en exercice : 17
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15 : Mme POEDRAS donne pouvoir à Mme LEMAITRE.

Délibération DB-24-2026

Objet : Portant adoption de la convention de groupement de coopération ressources système d'informations entre le CIAS SBAA et l'UNA Bretagne.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-200070266-20261012-DB_24_2026-DE

La convention de groupement de coopération ressources système d'informations s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ARS Bretagne sur le soutien à la mutualisation des Ressources Systèmes d'Informations.

Elle est commune aux 14 adhérents d'UNA Bretagne, gestionnaire d'Etablissement Social et Médico-Social (ESMS) et notamment de Service Autonomie à Domicile et permet aux membres de poursuivre la mutualisation d'une ressource SI et de se doter de compétences pour être accompagné dans la transformation numérique des ESMS.

Elle a pour objet de définir les modalités de fonctionnement, financières et les obligations des parties dans le cadre de la mutualisation d'une ressource SI au bénéficie des ESMS.

Elle permet au groupement et ses membres :

- La modernisation des organisations ;
- L'alignement entre stratégie numérique et projets métiers ;
- La conduite du changement ;
- L'accompagnement des professionnels dans l'appropriation des outils, l'évolution des pratiques et la montée en culture numérique.

L'association UNA Bretagne porteur du projet, est chargée par les autres membres d'être le coordonateur du groupement.

Le Coordonnateur prend en charge l'intégralité des frais liés à la ressource SI mutualisée pour les membres du Groupement ainsi que l'exécution de ses missions.

Il sera procédé à la facturation par le Coordonnateur à chaque membre du groupement.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de poursuivre le partenariat avec UNA Bretagne,

Le conseil d'administration à l'unanimité :

PREND ACTE de la convention de groupement de coopérations ressources système d'informations entre le CIAS SBAA et l'UNA Bretagne.

Voix pour : 15 Voix contre : Abstention :

Trégueux le 12 octobre 2026

La Vice-Présidente du CIAS